Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général HGGSP + HLP, veuillez visiter :
bac-hggsp-hlp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Session 2021 • Amérique du Nord • Jour 2

Code sujet **21-HGGSPJ2AN1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2
2 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de document(s) — Étude critique de document(s), au choix parmi les études 1 et 2
2 réponses • sujet p. 2–5

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation

10 points

Dissertation, au choix parmi les sujets 1 et 2

Question Dissertation 1

Sujet p. 2

> Protéger le patrimoine : une mission impossible ? Succès et échecs de la protection du patrimoine.

Problématique : Dans quelle mesure les sociétés peuvent-elles protéger les patrimoines qu'elles souhaitent transmettre, alors que ceux-ci sont exposés à des destructions et que leur conservation peut entrer en tension avec d'autres usages et intérêts ?

Plan argumenté :

1. **Des politiques de protection, à différentes échelles, permettent des réussites concrètes.** La définition du patrimoine s'est élargie et des lois, des institutions et des coopérations internationales organisent son identification, sa restauration et sa transmission.
2. **Ces dispositifs ne peuvent empêcher toutes les pertes.** Les conflits, les destructions volontaires, les catastrophes et les dégradations liées aux activités humaines mettent en évidence les limites des protections, notamment lorsque les moyens ou la volonté politique font défaut.
3. **La protection est nécessairement une politique d'arbitrage et d'adaptation.** Elle doit concilier conservation, usages et développement, et ne peut garantir une sauvegarde intégrale et définitive de tous les patrimoines.

Méthode : La rédaction définit le patrimoine, confronte des réussites et des échecs à l'aide d'exemples précis, puis répond de manière nuancée à la question de son caractère prétendument « impossible ».

RÉPONSE À RETENIR

Protéger le patrimoine : une mission impossible ? Succès et échecs de la protection du patrimoine.

Le patrimoine désigne les biens et les pratiques qu'une société considère comme un héritage à transmettre. Il peut être matériel — monuments, œuvres, objets, paysages ou sites naturels — ou immatériel, comme certaines traditions et pratiques culturelles. La définition du patrimoine s'est élargie au fil du temps : les sociétés doivent donc protéger des biens nombreux et variés, exposés à des menaces différentes. La protection du patrimoine est-elle pour autant une mission impossible ? Les politiques de sauvegarde ont permis des réussites importantes, mais ne peuvent prévenir toutes les destructions ni tout conserver à l'identique. Protéger le patrimoine est une mission réalisable, mais nécessairement incomplète, qui suppose des choix et une vigilance permanente.

Les sociétés ont d'abord élaboré des instruments de protection qui rendent possibles des réussites importantes. En France, la loi de 1913 sur les monuments historiques organise la protection des édifices présentant un intérêt patrimonial. La loi Malraux de 1962 crée un cadre permettant notamment la mise en place de secteurs sauvegardés dans certains quartiers anciens. À l'échelle internationale, la Convention de l'UNESCO de 1972 met en place une coopération pour la protection du patrimoine culturel et naturel. Ces politiques permettent de reconnaître des biens à préserver, de définir des règles et de mobiliser des compétences et des financements pour leur entretien ou leur restauration.

Le sauvetage des temples d'Abou Simbel, en Égypte, illustre l'efficacité possible de cette mobilisation. Menacés d'être engloutis par la mise en eau liée au barrage d'Assouan, les temples sont déplacés lors d'une opération internationale menée dans les années 1960. Cette intervention technique complexe permet de conserver un ensemble monumental majeur. Cet exemple montre que des décisions politiques, des moyens financiers, des savoir-faire et une coopération internationale peuvent éviter une perte patrimoniale. De même, le classement et l'entretien de nombreux monuments permettent de les transmettre et de les rendre accessibles au public.

Pour autant, les protections ne peuvent empêcher toutes les destructions et dégradations. Les conflits armés exposent les patrimoines aux bombardements, aux pillages et aux destructions volontaires. En 2001, les talibans détruisent les statues monumentales des bouddhas de Bamiyan, en Afghanistan. En 2015, l'organisation État islamique détruit notamment des monuments et des vestiges à Palmyre, en Syrie. Ces actes visent aussi la mémoire et les symboles de sociétés considérées comme ennemies. Les conventions et les classements ne suffisent pas toujours lorsque des acteurs armés décident de détruire délibérément un site.

D'autres menaces sont plus progressives. L'urbanisation, la pollution, la fréquentation touristique excessive et certaines activités économiques peuvent détériorer des sites et des paysages. Les catastrophes révèlent également la vulnérabilité des biens protégés : l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, le 15 avril 2019, a endommagé un monument majeur malgré son statut patrimonial et les mesures de surveillance. La restauration demande du temps, des compétences et des ressources ; elle ne peut pas toujours restituer exactement ce qui a disparu. Enfin, les moyens de protection sont inégalement répartis : tous les biens patrimoniaux ne bénéficient pas de la même attention ni des mêmes ressources.

Protéger implique donc des arbitrages plutôt qu'une conservation absolue. La préservation d'un monument ou d'un paysage peut entrer en conflit avec un projet d'aménagement, une activité économique ou les usages des habitants. Le classement donne un cadre, mais ne supprime pas ces tensions et ne garantit pas à lui seul l'application effective des mesures. Par ailleurs, protéger ne signifie

pas nécessairement figer un bien dans son état passé : il faut parfois concilier conservation, sécurité, entretien et usages présents. Les choix de restauration et de mise en valeur déterminent ainsi ce qui sera transmis et la manière dont les générations futures pourront s'approprier le patrimoine.

En définitive, protéger le patrimoine n'est pas une mission impossible : des lois, des restaurations et des coopérations internationales ont permis des sauvetages remarquables, comme celui des temples d'Abou Simbel. Mais il est impossible de garantir une protection exhaustive, permanente et sans compromis. Les guerres, les catastrophes, les dégradations et les choix d'aménagement peuvent entraîner des pertes irréversibles. La protection du patrimoine est donc une mission réalisable mais toujours partielle, qui exige des moyens, des arbitrages et une vigilance renouvelée.

Question Dissertation 2

Sujet p. 2

> La connaissance, facteur majeur de développement des sociétés et d'affirmation des États.

Problématique : Comment la production et la diffusion des connaissances contribuent-elles au développement des sociétés et à l'affirmation des États, et pourquoi leurs effets demeurent-ils inégaux et ambivalents ?

Plan argumenté :

1. **Les connaissances contribuent au développement des sociétés.** L'éducation, les progrès scientifiques et les innovations techniques peuvent améliorer les compétences, la santé et les activités productives, à condition que les savoirs soient diffusés et mobilisables.
2. **Elles constituent aussi une ressource de puissance pour les États.** La formation, la recherche, la maîtrise des technologies et la production d'informations renforcent leurs capacités d'action, leur autonomie et leur influence.
3. **Ce facteur majeur n'est ni automatique ni sans ambiguïté.** L'accès aux savoirs est inégal et les connaissances peuvent servir aussi bien le progrès collectif que la compétition, le contrôle ou les usages militaires.

Méthode : Le sujet invite à traiter ensemble le développement des sociétés et l'affirmation des États, sans présenter la connaissance comme une cause unique ou automatique de la puissance.

RÉPONSE À RETENIR

La connaissance, facteur majeur de développement des sociétés et d'affirmation des États.

La connaissance comprend les savoirs scientifiques et techniques, les compétences acquises par l'éducation et les informations permettant de comprendre et d'organiser les activités humaines. Sa production et sa diffusion transforment les sociétés : elles favorisent l'innovation, améliorent la compréhension du monde et donnent des moyens d'agir sur celui-ci. Elles représentent aussi une ressource stratégique pour les États, qui cherchent à former leur population, à maîtriser des technologies et à accroître leur influence. Cependant, la connaissance ne garantit mécaniquement ni le développement ni la puissance : l'accès aux savoirs est inégal et leurs usages peuvent être pacifiques ou conflictuels. Comment contribue-t-elle donc au développement des sociétés et à l'affirmation des États, et quelles limites accompagnent ce rôle ?

La connaissance favorise d'abord le développement des sociétés en renforçant les compétences et en contribuant à l'amélioration des conditions de vie. L'éducation transmet des savoirs et des capacités utiles à la vie sociale et économique. En France, les lois scolaires de 1881 et 1882 établissent respectivement la gratuité de l'enseignement primaire public, puis son caractère obligatoire et laïque. Elles participent à la diffusion de l'instruction et à la formation d'une culture commune. La recherche scientifique peut également améliorer la santé. Les travaux de Louis Pasteur sur les microbes et la vaccination, notamment la mise au point du vaccin contre la rage en 1885, illustrent la manière dont des connaissances scientifiques peuvent contribuer à protéger les populations.

Les savoirs techniques transforment aussi les activités productives, les transports et les échanges. Les innovations peuvent accroître les capacités de production et modifier l'organisation des sociétés. Toutefois, une découverte ne produit pas à elle seule un développement général : il faut pouvoir la diffuser et la mettre en œuvre. Des institutions éducatives, des infrastructures et des ressources sont nécessaires pour convertir les connaissances en progrès économiques et sociaux.

La connaissance est également une ressource qui contribue à l'affirmation des États. En développant l'éducation et la recherche, un État renforce les compétences de sa population et peut limiter sa dépendance envers d'autres puissances. Il peut financer des laboratoires, organiser des institutions scientifiques et chercher à maîtriser des technologies stratégiques. La connaissance du territoire et des populations, notamment grâce à la cartographie et aux enquêtes, aide aussi l'administration à gouverner. La puissance ne repose donc pas seulement sur les ressources matérielles : elle dépend également de la capacité à produire, conserver et mobiliser des savoirs.

La compétition scientifique et technique entre États apparaît nettement au XXe siècle. Pendant la guerre froide, les États-Unis et l'URSS font de la recherche un enjeu de prestige et de puissance. Le lancement du satellite soviétique Spoutnik en 1957 témoigne des capacités scientifiques et techniques de l'URSS et intensifie la compétition spatiale. Pendant la Seconde Guerre mondiale, le projet Manhattan mobilise aux États-Unis des scientifiques, des moyens industriels et l'État pour produire l'arme nucléaire. Ces exemples montrent que les connaissances peuvent accroître la puissance militaire et le rayonnement d'un État, mais aussi alimenter les rivalités internationales.

La maîtrise des technologies de l'information constitue une autre dimension de cette compétition. L'ARPANET, réseau précurseur financé par le département de la Défense des États-Unis et mis en place à partir de 1969, illustre les liens entre institutions publiques, recherche et développement technologique. Les technologies numériques ont ensuite pris une place centrale dans les échanges d'informations. Leur maîtrise peut renforcer l'autonomie et l'influence d'un État, tandis que leur dépendance à l'égard d'acteurs extérieurs peut en limiter la capacité d'action.

Mais le rôle majeur de la connaissance comporte des limites et des ambiguïtés. La production et la diffusion des savoirs sont inégalement réparties entre les pays et au sein des sociétés. L'accès à l'école, aux outils numériques et aux résultats de la recherche dépend des ressources disponibles. Des États et des entreprises peuvent contrôler des données ou des technologies, notamment au moyen de brevets ou de restrictions d'accès. Les inégalités de formation peuvent freiner le développement, tandis que le départ de personnes qualifiées peut priver certains territoires de compétences nécessaires.

En outre, les connaissances ne sont pas toujours utilisées au bénéfice de l'ensemble de la société. Les progrès scientifiques peuvent servir à améliorer la santé, mais aussi à perfectionner des armements. La maîtrise de l'information peut faciliter les échanges, mais également permettre la surveillance et le contrôle. Enfin, investir dans la recherche ne suffit pas à rendre un État puissant : encore faut-il pouvoir diffuser les savoirs, les transformer en innovations et les inscrire dans une stratégie. La connaissance est donc un facteur essentiel, mais ses effets dépendent des choix politiques, des moyens mobilisés et de la répartition de l'accès aux savoirs.

En conclusion, la connaissance soutient le développement des sociétés par l'éducation, l'innovation et les progrès scientifiques. Elle contribue aussi à l'affirmation des États en renforçant leurs compétences, leur autonomie et leur influence, comme le montrent les compétitions scientifiques et technologiques. Ses effets ne sont toutefois ni automatiques ni nécessairement égalitaires : ils dépendent de sa diffusion et de ses usages. La connaissance est bien un facteur majeur de développement et de puissance, mais elle n'en constitue pas l'unique condition.

Étude critique de document(s)

10 points

Étude critique de document(s), au choix parmi les études 1 et 2

Question Étude critique de document 1

Sujet p. 2, 3

> En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, relevez et présentez les différentes formes de guerre que l'auteur distingue et expliquez, avec des exemples, les logiques de ces affrontements armés.

Analyse du document et démarche. Dans cet extrait de *Dix thèses sur la guerre*, publié en 2014, l'historien et diplomate israélien Elie Barnavi propose une interprétation de l'évolution de la guerre. Ancien ambassadeur d'Israël en France de 2000 à 2002, il distingue les affrontements limités de l'époque monarchique, les guerres nationales devenues potentiellement totales, puis les guerres asymétriques caractéristiques de l'époque contemporaine. Cette périodisation éclaire les transformations de la guerre, sans constituer une succession parfaitement étanche : des formes anciennes persistent et les conflits réels combinent souvent plusieurs logiques.

1. Des guerres monarchiques limitées aux guerres nationales. Barnavi oppose d'abord les affrontements des princes, liés à des enjeux circonscrits — territoire, succession ou intérêts de l'État — aux guerres issues de la Révolution française. La levée en masse, à partir de 1793, mobilise les citoyens et les ressources du pays au nom de la nation. La guerre ne concerne donc plus seulement des armées professionnelles combattant pour un souverain : elle peut engager la société entière. Barnavi évoque Clausewitz, officier prussien qui a connu les guerres napoléoniennes et théorisé la montée aux extrêmes. La « guerre absolue » désigne chez Clausewitz un concept tendant vers une violence sans limite ; ce n'est pas exactement la même notion que la guerre totale, même si Barnavi rapproche les deux idées pour souligner l'ampleur de la mobilisation.

La guerre nationale peut aussi devenir une guerre totale, menée pour imposer une domination durable et portée par une idéologie — nation, classe ou race — qui associe le peuple à son armée. Les deux guerres mondiales illustrent la mobilisation massive des hommes, de l'économie et des populations civiles. La Seconde Guerre mondiale, que Barnavi présente comme le terme de cette période pour l'Europe, est aussi une guerre idéologique et d'anéantissement, particulièrement visible dans la guerre menée par l'Allemagne nazie à l'Est et dans le génocide des Juifs d'Europe. L'auteur indique cependant que cette forme de guerre s'est poursuivie ailleurs après 1945.

2. Les guerres asymétriques. Barnavi décrit ensuite des conflits opposant une puissance militaire étatique à des organisations armées non étatiques, dont les moyens et les modes d'action diffèrent. Le terme est moderne, mais la guérilla est ancienne : le mot désigne notamment les tactiques des insurgés espagnols contre l'occupation napoléonienne. L'auteur cite les guerres coloniales et postcoloniales, notamment au Vietnam et en Tchétchénie, la guerre menée par les États-Unis contre le terrorisme, notamment en Afghanistan et en Irak, ainsi que les conflits d'Israël avec le Hezbollah et les Palestiniens.

Dans ces conflits, les groupes insurgés ne cherchent pas nécessairement à vaincre militairement une armée beaucoup plus puissante. Ils peuvent privilégier la guérilla, les attentats et la propagande, en s'appuyant sur leur présence au sein de la population. La distinction entre combattants et civils devient alors difficile, tandis que l'absence de front clairement défini et la difficulté à identifier l'adversaire rendent la victoire militaire incertaine. L'enjeu est aussi politique : les insurgés veulent peser sur l'opinion locale, internationale et celle de l'adversaire. Au Vietnam, les accords de Paris de 1973 conduisent au retrait des forces américaines, mais la guerre se poursuit jusqu'à la victoire du Nord vietnamien et à la chute de Saïgon en 1975. Cet

exemple montre que la supériorité matérielle américaine ne suffit pas à obtenir une victoire politique. En Afghanistan, après l'intervention menée par les États-Unis à partir de 2001, la difficulté à éliminer une insurrection enracinée illustre également les limites d'une réponse principalement militaire.

Portée et limites. Barnavi met en évidence le déplacement du champ de bataille : dans les guerres asymétriques, la bataille de l'opinion et la légitimité politique comptent autant que les opérations militaires. Toutefois, sa formule selon laquelle la guerre conventionnelle entre États aurait « virtuellement disparu » est une généralisation : les conflits interétatiques conventionnels n'ont pas disparu, même si les guerres asymétriques sont très visibles. De plus, les conflits cités ne sont pas tous identiques et peuvent mêler affrontements entre États, insurrection et intervention extérieure. Le texte est une synthèse interprétative, non une typologie exhaustive.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Barnavi distingue les guerres princières, limitées par des enjeux politiques circonscrits, les guerres nationales susceptibles de devenir totales par la mobilisation de la société et de l'idéologie, puis les guerres asymétriques opposant une puissance étatique à des groupes armés non étatiques. Dans ces dernières, l'insurrection cherche souvent moins la victoire sur le champ de bataille que l'épuisement de l'adversaire et le ralliement de l'opinion. Cette typologie éclaire les transformations de la guerre, mais ne signifie ni que les formes anciennes ont disparu ni que tous les conflits contemporains obéissent à une logique unique.

Question Étude critique de document 2

Sujet p. 4, 5

> En analysant le document et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez comment l'exemple de la forêt française illustre les différents enjeux de l'exploitation, de la préservation et de la protection de l'environnement.

Analyse du document et démarche. Le document est un compte rendu publié par France Inter le 6 juin 2019 des propos du biogéographe Paul Arnould, recueillis par Jean Lebrun dans l'émission *La Marche de l'histoire*. Arnould, membre du comité de l'Office national des forêts (ONF) qui attribue le label « forêt d'exception », apporte un éclairage de spécialiste sur la gestion forestière. Le texte montre que la forêt française est à la fois une ressource économique, un milieu vivant à préserver et un espace dont la protection répond à des risques particuliers. Comme il s'agit d'un compte rendu d'entretien et d'un extrait, il donne des exemples pertinents mais ne constitue pas un bilan complet de l'ensemble des forêts françaises.

1. Exploiter une ressource tout en organisant sa gestion. La forêt fournit du bois et constitue donc une ressource économique. Le document souligne que l'ONF, créé en 1964, a pour missions de gérer et protéger les forêts, de valoriser le bois et d'accueillir le public. Il ne couvre toutefois que 1,5 million d'hectares sur les 15 millions que compte la forêt française, soit 10 % selon le texte : en effet, 1,5 ÷ 15 = 0,1. La gestion ne se limite donc pas aux espaces directement couverts par cet organisme public. Pour les forêts privées de plus de 25 hectares, le document mentionne des « plans simples de gestion », qui décrivent les peuplements et prévoient les coupes et les travaux. Les forêts de l'État disposent, quant à elles, d'aménagements forestiers depuis le XIXe siècle. Ces outils cherchent à organiser l'exploitation dans la durée plutôt qu'à épuiser la ressource.

L'exploitation peut cependant entrer en conflit avec la préservation. Paul Arnould évoque le débat autour des vieux arbres : les conserver permet de maintenir des habitats et de soutenir la biodiversité, tandis que les couper peut avoir une valeur marchande importante. Il cite notamment les arbres recherchés pour la tonnellerie. Les arbres n'ayant pas tous la même durée de vie — le document oppose notamment les

peupliers et les bouleaux aux châtaigniers ou aux vieux oliviers pouvant vivre plusieurs siècles —, les choix de gestion portent aussi sur le renouvellement des peuplements et sur la place laissée aux arbres anciens. Cela montre que la forêt n'est pas seulement un stock de bois : elle est aussi un écosystème.

2. Préserver les milieux et anticiper les changements environnementaux. Le texte présente la recherche comme un moyen d'adapter la forêt au dérèglement climatique. Le programme « Giono », commun à l'ONF et à l'Institut national de la recherche agronomique, cherche à identifier les essences susceptibles de remplacer celles que le changement climatique pourrait menacer. Arnould invite toutefois à tenir compte des écotypes, c'est-à-dire de sous-espèces adaptées à des milieux particuliers, dont certaines peuvent résister à des sécheresses prolongées ou à des gels extrêmes. La stratégie ne consiste donc pas uniquement à introduire de nouvelles essences : elle peut aussi s'appuyer sur la diversité déjà présente et sur la capacité d'adaptation des arbres.

3. Protéger les espaces et organiser les compromis. La protection répond parfois à des enjeux physiques autant qu'écologiques. Le document cite les forêts littorales des Landes, qui contribuent à protéger les espaces contre le vent et le sable, et les forêts de restauration des terrains de montagne (RTM), créées pour limiter les effets de l'érosion, comme sur le massif de la Grande-Chartreuse. Fontainebleau, Verdun et le Val Suzon figurent également parmi les exemples mentionnés. Ces cas montrent que les forêts peuvent protéger les sociétés et les territoires, et pas seulement abriter des espèces.

Le label « forêt d'exception » ne correspond cependant pas, précise le document, à une protection réglementaire. Il désigne une gouvernance permettant aux randonneurs, aux chasseurs et aux associations de protection de la nature de discuter et de rechercher un compromis entre préservation et gestion. Cette distinction est importante : un espace peut bénéficier d'une démarche de concertation tout en restant exploité. Selon Arnould, les écologistes ne s'opposent pas nécessairement à la coupe du bois si celle-ci ne perturbe pas la faune. Le document défend ainsi l'idée d'une gestion conciliant les usages, plutôt que celle d'une mise à l'écart systématique de toute activité humaine.

Portée et limites. Le document rend visibles les tensions entre rendement économique, biodiversité, adaptation climatique, accueil du public et protection des territoires. Son apport est de montrer qu'exploitation et protection ne sont pas automatiquement incompatibles, mais qu'elles supposent une gestion adaptée et des arbitrages. Sa limite est de privilégier les dispositifs et les exemples présentés par un spécialiste associé à l'ONF ; il ne détaille ni les résultats de chaque dispositif ni tous les conflits possibles. Il faut donc distinguer les informations chiffrées et les exemples rapportés de la conclusion plus générale selon laquelle un compromis de gestion serait toujours possible.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'exemple français montre que la forêt est simultanément une ressource à exploiter, un milieu dont la biodiversité et la capacité d'adaptation doivent être préservées, et un espace qui protège certains territoires contre le vent, le sable ou l'érosion. Les plans de gestion, la recherche et les démarches de concertation permettent de chercher des équilibres, sans supprimer les conflits entre valeur marchande et conservation. Enfin, le label « forêt d'exception » relève d'une gouvernance concertée et ne constitue pas, à lui seul, une protection réglementaire.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2021/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2021-amerique-nord-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.